

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1017-16**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 octobre 2016, le règlement suivant :

**Règlement 1017-16 déléguant à un fonctionnaire ou employé municipal
le pouvoir de former un comité de sélection lorsque requis par la Loi
lors d'appel d'offres pour services professionnels**

Le Règlement 1017-16 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 11^e jour d'octobre 2016

Céline LeBlanc
Greffière